



VILLE d'AJACCIO  
CITÀ d'AJACCIU

**DELIBERATION N° 2015/1 du jeudi 15 janvier 2015**

**Constitution d'une commission d'appel d'offres relative à l'exposition temporaire « Exposition des Collections des Musées Nationaux de la Havane » du 20 février au 18 mai 2015.**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

Vu l'arrêté préfectoral N° 2014330-0001 du 26 novembre 2014, portant création d'une délégation spéciale dans la commune d'Ajaccio,

Vu le Procès-verbal d'installation de la délégation spéciale en date du 26 novembre 2014 portant élection de M. André VALAT en qualité de Président de la délégation spéciale,

Vu l'arrêté municipal N°2014/4373 relatif aux modalités de fonctionnement du comité d'ouverture des plis pour les procédures de marchés publics,

Vu la délibération N°2014/265 du 29 septembre 2014 relative à l'exposition temporaire « Exposition des Collections des Musées Nationaux de la Havane » du 20 février au 18 mai 2015.

La délégation spéciale pour la ville d'Ajaccio s'est réunie le 15 janvier 2015 sous la présidence d'André VALAT.

Etaient présents :

- . Paul Andreani
- . Pierre Giansily
- . Laurent Calvet
- . Philippe Dubreuil
- . Philippe Peronne
- . François Fabbri

La commission a pris connaissance des modalités d'organisation de l'exposition temporaire "La Havane" dont l'ouverture aura lieu le 20 février 2015 ;

Aux fins d'organisation de cette exposition trois marchés doivent être conclus :

- pour le transport des œuvres,
- pour les assurances,
- pour l'édition des œuvres;

Trois procédures formalisées ont été publiées (article 33 Code des marchés publics). La date limite de remise des plis de ces procédures était fixée au 13 janvier 2015 à 11H00 ;

En l'absence de conseil municipal, il n'est pas possible de désigner et réunir une commission d'appel d'offres constituée conformément au Code des marchés publics.

Au regard des engagements pris auprès des autorités cubaines et des délais contraints pour le démarrage de l'exposition, il appartient aux membres de la délégation spéciale d'attribuer ces marchés.

**La Délégation spéciale, Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup>. Une commission d'appel d'offres est constituée au sein de la délégation spéciale. Cette commission est constituée de trois membres.

- Pierre Giansily
- Philippe Dubreuil
- Paul Andreani.

Cette commission examinera les offres présentées par les entreprises relatives à l'organisation de l'exposition temporaire "La Havane" et procédera à l'attribution des marchés s'y appliquant.

Article 2. Participeront également à cette commission, avec voix consultative :

- Jacques Coti, Trésorier municipal,
- la DIRECCTE ou son représentant.

Philippe Costamagna, Directeur du Palais Musée Fesch, Conservateur du Musée Fesch est chargé de l'analyse des offres et exercera les fonctions de rapporteur devant la commission d'appel d'offres.

Votants : 7  
Exprimés : 7  
Pour : 7  
Contre : 0  
Absent : 0

**Fait à Ajaccio le 15 janvier 2015**

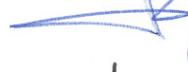
Paul Andreani



Pierre Giansily



Laurent Calvet



Philippe Dubreuil



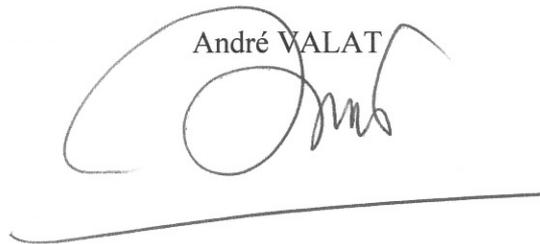
Philippe Peronne



François Fabbri



André VALAT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150116-2015\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/01/2015